



2022

Fédération Française de Baseball1& Softball

2022

N2**PROCES VERBAUX****Mars Avril 2022**

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Assemblée générale extraordinaire
du 19 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf mars à 10 heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, dans les locaux de l'INSEP, 11 avenue du Tremblay, 75012 Paris.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée générale extraordinaire, le Président Thierry RAPHET ouvre la séance à 10 heures et rappelle que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum,
2. Modification des statuts :
 - o Contrôle d'honorabilité
 - o Composition et modalités de vote en Assemblée générale
 - o Participation du directeur général aux instances dirigeantes
 - o Composition du Bureau fédéral

La Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) rappelle que le vote des résolutions a été réalisé en amont de l'Assemblée par voie électronique sur un site internet de vote numérique de confiance (Neovote) et que le scrutin s'est déroulé du 9 mars 2022 à 8h au 16 mars 2022 à 18h.

Les résultats du scrutin de l'Assemblée sont présentés par la CSOE.

Constat du quorum

Participation au scrutin de l'Assemblée générale extraordinaire	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre d'électeurs inscrits	250	499
Nombre d'émargements	146	421
Nombre d'enveloppes de vote	146	421
Taux de participation	58,40%	84,36%

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'Assemblée fait ressortir un total de 250 clubs représentant 499 voix acquises. 146 clubs représentant 421 voix ayant pris part au scrutin, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies.

I. Modifications statutaires

Résultat des votes :

Résolution 1. Contrôle d'honorabilité	Contrôle	Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications	Oui	139	95,21 %	406	96,44%
	Non	0	0,00%	0	0,00%

Résolution 1. Contrôle d'honorabilité	Contrôle	Nombre de suffrages		Nombre de voix	
statutaires relatives à l'élargissement du périmètre de l'obligation d'honorabilité aux arbitres et juges, et tout intervenant auprès des mineurs au sein d'un EAPS conformément à la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.	Abst.	7	4,79 %	15	3,56%

La résolution est adoptée.

Résolution 2. Composition et modalité de vote en assemblée générale		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications statutaires relatives à la précision sur la composition de l'assemblée générale, l'ajout d'une voix automatique pour tout club affilié, et intégration de la possibilité de vote par voie électronique en assemblée hybride (présentiel et distanciel).	Oui	136	93,15%	389	92,40%
	Non	3	2,06%	17	4,04%
	Abst.	7	4,79%	15	3,56%

La résolution est adoptée.

Résolution 3. Participation du directeur général aux instances dirigeantes		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications statutaires relatives à la présence du directeur général, lorsqu'il en existe un, aux réunions du comité directeur et du bureau fédéral.	Oui	121	82,88%	348	82,66%
	Non	5	3,42%	19	4,51%
	Abst.	20	13,70%	54	12,83%

La résolution est adoptée.

Résolution 4. Composition du bureau fédéral		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications statutaires relatives à la suppression des postes de secrétaire général adjoint et de trésorier général adjoint remplacés par des postes de vice-présidents et à la création d'un poste de premier vice-président avec vocation à remplacer le président en cas de vacance.	Oui	109	74,66%	317	75,30 %
	Non	9	6,16%	37	8,79%
	Abst.	28	19,18%	67	15,91 %

La résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.

Assemblée générale ordinaire du 19 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf mars à 10 heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, dans les locaux de l'INSEP, 11 avenue du Tremblay, 75012 Paris.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée générale ordinaire, le Président Thierry RAPHET ouvre la séance à 10 heures 20 minutes et rappelle que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

3. Constat du quorum,
4. Ratification des procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires des 11 décembre 2021 et 4 janvier 2022,
5. Rapports d'activité du Comité directeur :
 - o Rapport moral
 - o Rapport de la Direction Technique Nationale
 - o Rapport d'activité des Commissions fédérales
 - o Rapport de France Cricket
 - o Rapport du Pôle Fédéral Formation et de l'Institut National de Formation Baseball Softball (INFBS)
6. Rapport du Commissaire aux Comptes,
7. Approbation des comptes 2021, affectation du résultat et quitus,
8. Fixation du montant des Cotisations et Licences,
9. Approbation du Budget 2022,
10. Modification du Règlement intérieur et du Règlement financier,
11. Approbation de l'avenant à la convention conclue entre la Fédération et France Cricket,
12. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

La Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) rappelle que le vote des résolutions a été réalisé en amont de l'Assemblée par voie électronique sur un site internet de vote numérique de confiance (Neovote) et que le scrutin s'est déroulé du 9 mars 2022 à 8h au 16 mars 2022 à 18h.

Les résultats du scrutin de l'Assemblée sont présentés par la CSOE.

Constat du quorum

Participation au scrutin de l'Assemblée générale ordinaire	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre d'électeurs inscrits	250	499
Nombre d'émargements	143	410
Nombre d'enveloppes de vote	143	410
Taux de participation	57,20%	82,16%

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'Assemblée fait ressortir un total de 250 clubs représentant 499 voix acquises. 143 clubs représentant 410 voix ayant pris part au scrutin, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies.

II. Ratification des procès-verbaux des Assemblées générales précédentes

Résultat des votes :

Résolution 1. Procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires des 11 décembre 2021 et 4 janvier 2022		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires des 11 décembre 2021 et 4 janvier 2022.	Oui	134	93,71%	376	91,71%
	Non	1	0,70%	3	0,73%
	Abst.	8	5,59%	31	7,56%

La résolution est adoptée.

III. Rapports d'activité du Comité directeur

- Rapport moral

Le Président RAPHET donne lecture de son rapport moral.

- Rapport de la Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National Stephen LESFARGUES donne lecture de son rapport.

- Rapports d'activité des Commissions et de la formation

Les rapports d'activité des commissions fédérales et de la formation, qui ont été mis à disposition des Membres de l'Assemblée sur le site fédéral et sur l'extranet fédéral depuis le 3 mars 2022, n'ont pas eu de lecture.

- Rapport de France Cricket

Le Président de France Cricket est absent, non représenté à l'Assemblée.

IV. Rapport du Commissaire aux Comptes

En l'absence du Commissaire aux Comptes, non représenté, il n'est pas donné lecture de ses rapports, qui ont été mis à disposition des Membres de l'Assemblée sur le site fédéral et sur l'extranet fédéral depuis le 3 mars 2022.

V. Approbation des comptes 2021, affectation du résultat, quitus

Résultat des votes :

Résolution 2. Comptes 2021		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le comité directeur. Ces comptes font apparaître un total de recettes de 1 555 626 €, un total de dépenses de 1 495 232 €, soit un excédent de 60 394 € dont un résultat d'exploitation de 56 923 €, un résultat financier de 1 205 € et un résultat exceptionnel de 2 266 €.	Oui	126	88,11%	355	86,59%
	Non	2	1,40%	5	1,22%
	Abst.	15	10,49%	50	12,19%

La résolution est adoptée.

Résolution 3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte de report à nouveau, celui-ci s'élevant désormais à 41 096 €.	Oui	128	89,51%	360	87,80%
	Non	2	1,40%	5	1,22%
	Abst.	13	9,09%	45	10,98%

La résolution est adoptée.

Résolution 4. Quitus financier		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale donne quitus aux membres du comité directeur et du bureau fédéral de la gestion de l'exercice écoulé.	Oui	123	86,01%	353	86,10%
	Non	2	1,40%	5	1,22%
	Abst.	18	12,59%	52	12,68%

La résolution est adoptée.

VI. Fixation du montant des Cotisations et Licences

Résultat des votes :

Résolution 5. Fixation des montants des cotisations et licences 2022		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la circulaire financière 2022 avec l'ajout de la précision des bénéficiaires de la gratuité de la licence fédérale tel que prévu dans les règlements généraux de la Fédération.	Oui	123	86,01%	352	85,85%
	Non	7	4,90%	16	3,90%
	Abst.	13	9,09%	42	10,25%

La résolution est adoptée.

Résolution 6. Fixation des montants des cotisations et licences 2023		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la circulaire financière 2023 avec les modifications tarifaires suivantes : - modification de la rétrocession aux Ligues régionales comme suit : 3 € par licence 18U et catégories inférieures et 2 € par licences 19+ afin de refléter l'effort global de développement de la pratique mené par les clubs et ayant pour conséquence d'augmenter de 25% la rétrocession aux Ligues, - augmentation de 5 € du tarif de la licence pratiquant compétition baseball & softball 18U et 19+ ainsi que de la licence loisir baseball & softball.	Oui	83	58,04%	232	56,59%
	Non	44	30,77%	128	31,22%
	Abst.	16	11,19%	50	12,19%

La résolution est adoptée.

VII. Approbation du Budget 2022.

Résultat des votes :

Résolution 7. Budget prévisionnel 2022		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal, qui fait apparaître un total de dépenses de 1 750 485 € et un total de recettes de 1 750 619 €.	Oui	119	83,22%	335	81,71%
	Non	3	2,10%	9	2,19%
	Abst.	21	14,68%	66	16,10%

La résolution est adoptée.

VIII. Modification du Règlement intérieur et du Règlement financier

Résultat des votes :

Résolution 8. Modification du règlement intérieur : réorganisation de la gestion des formations fédérales		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la suppression du Pôle fédéral de formation et le rattachement de la mise en œuvre des formations au sein de la Commission fédérale de formation avec possibilité de sous-traiter la gestion de l'Institut national de formation.	Oui	110	76,92%	312	76,10%
	Non	7	4,90%	24	5,85%
	Abst.	26	18,18%	74	18,05%

La résolution est adoptée.

Résolution 9. Modification du règlement intérieur : Composition et modalités de vote en assemblée générale		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur suivantes concernant les règles applicables aux assemblées générales : - précision sur la composition de l'assemblée générale, - précision sur les assemblées en sessions ordinaire et extraordinaire, - intégration de la possibilité de vote par voie électronique en assemblée hybride (présentiel et distanciel), - mise à jour suite à la création du poste de premier vice-président, sous réserve de l'approbation de la modification statutaire correspondante par l'Assemblée générale extraordinaire.	Oui	125	87,41%	357	87,07%
	Non	4	2,80%	18	4,39%
	Abst.	14	9,79%	35	8,54%

La résolution est adoptée.

Résolution 10. Modification du règlement intérieur : Modalités de décision et de réunion du Comité directeur		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur suivantes concernant les règles applicables aux réunions du Comité directeur : - mise en conformité avec les propositions de modification du règlement financier, sous réserve de l'approbation de ces dernières par l'Assemblée générale ordinaire, - ajout de la possibilité de consultation écrite, - élargissement des possibilités d'invitation de membres extérieurs aux séances du comité directeur, - mise à jour suite à la création du poste de premier vice-président, sous réserve de l'approbation de la modification statutaire correspondante par l'Assemblée générale extraordinaire.	Oui	121	84,61%	342	83,42%
	Non	3	2,10%	11	2,68%
	Abst.	19	13,29%	57	13,90%

La résolution est adoptée.

Résolution 11. Modification du règlement intérieur : Composition du Bureau fédéral		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les	Oui	114	79,72%	321	78,29%

Résolution 11. Modification du règlement intérieur : Composition du Bureau fédéral		Nombre de suffrages		de		Nombre de voix	
modifications du règlement intérieur relatives à la mise à jour de la composition du Bureau fédéral suite à la suppression des postes de secrétaire général adjoint et trésorier général adjoint remplacés par des postes de vice-présidents, et à la création du poste de premier vice-président, sous réserve de l'approbation de la modification statutaire correspondante par l'Assemblée générale extraordinaire.	Non	8	5,59%	30	7,32%		
	Abst.	21	14,69%	59	14,39%		

La résolution est adoptée.

Résolution 12. Modification du règlement intérieur : Direction générale		Nombre de suffrages		de		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur relatives à la création d'un poste de directeur général, à sa participation aux instances dirigeantes et à l'adaptation des attributions des autres instances dirigeantes en conséquence.	Oui	114	79,72%	319	77,81%		
	Non	8	5,59%	29	7,07%		
	Abst.	21	14,69%	62	15,12%		

La résolution est adoptée.

Résolution 13. Modification du règlement intérieur : Commissions fédérales		Nombre de suffrages		de		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur suivantes concernant les règles applicables aux commissions fédérales : - Augmentation du nombre maximum de membres au sein d'une commission fédérale, - Gratuité de licence non-pratiquant pour les membres des commissions fédérales non licenciés à un autre titre, - Mise à jour des dénominations de la commission fédérale juridique et réglementation, de la commission fédérale sportive et de la commission fédérale scorage et statistiques, - Ajout de la possibilité de réunion hybride (présentiel et distanciel),	Oui	126	88,11%	361	88,05%		
	Non	3	2,10%	7	1,71%		
	Abst.	14	9,79%	42	10,24%		

Résolution 13. Modification du règlement intérieur : Commissions fédérales		Nombre de suffrages		de		Nombre de voix	
- Allongement du mandat des présidents de commission à 2 ans.	Oui						
	Non						

La résolution est adoptée.

Résolution 14. Modification du règlement intérieur : Direction technique nationale		Nombre de suffrages		de		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement intérieur précisant les prérogatives de la Direction technique nationale en matière de conseillers techniques nationaux et fédéraux.	Oui	122	85,31%	345	84,15%		
	Non	3	2,10%	14	3,41%		
	Abst.	18	12,59%	51	12,44%		

La résolution est adoptée.

Résolution 15. Modification du règlement financier		Nombre de suffrages		de		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications du règlement financier pour 2022 portant mise à jour des procédures et évolutions pratiques.	Oui	119	83,22%	337	82,19%		
	Non	2	1,40%	5	1,22%		
	Abst.	22	15,38%	68	16,59%		

La résolution est adoptée.

IX. Approbation de l'avenant à la convention conclue entre la Fédération et France Cricket.

Résolution 16. Approbation de l'avenant à la convention conclue entre la Fédération et France Cricket.		Nombre de suffrages		de		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve l'avenant à la convention conclue entre la Fédération et France Cricket.	Oui	115	80,42%	326	79,51%		
	Non	0	0,00%	0	0,00%		
	Abst.	28	19,58%	84	20,49%		

La résolution est adoptée.

X. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 29 du Règlement Intérieur.

Après un échange, personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Comité directeur du 19 mars 2022

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Frédéric KERBECHÉ, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, Damien STURTZER, David TEN EYCK.

Membres absents excusés : Prebagarane BALANE, Nora KHEMACHE, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Emmanuel DANG VAN, Véronique GARBACZ, Stéphanie KUNTZ.

Membres absents non excusés :

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS, Noémi CHEVALIER-MICHON

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 14h10 que 12 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes et est heureux de les retrouver sur une réunion en présentiel.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Approbations des P.V.
- Commissions
- Direction Technique Nationale
- Demandes
- Vie Fédérale
- COVID-19
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur valide les P.V. suivants :

- PV CD FFBS 24_02_2022

IV. Commissions

CFTE

Le Comité Directeur a acté la candidature de Sylvain Ponge au poste de président de la CFTE

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Sylvain Ponge est élu au poste de président de la Commission Fédérale Terrain et Équipement.

CFJR

Le Comité Directeur se prononce favorablement sur les textes préparés par la Commission Fédérale Juridique et Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 3

La Commission Fédérale Juridique et Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

CFS

Le Comité Directeur valide les documents présentés par la CFS :

- FFBS_PV4_CFS
- FFBS_PV5_CFS
- FFBS_CFS_softball PV1 révisé au 24/02/2022
- FFBS_CFS_softball PV3
- FFBS_CFS_softball PV4
- FFBS_CFS_softball PV5

Le Comité Directeur valide les calendriers Softball Masculin et Féminin de Division 1.

Le Comité Directeur valide l'intégration de Florent ROUCAN et Agnès MASSON-SIBUT comme membre de la CFS

CNAB

Le Comité Directeur approuve les documents présentés par la CNAB :

- PV 01_2022 CNAB du 24.02.2022
- Bulletin CNAB 2022B04
- Relevé de décisions de la CNAB 01_2022
- Relevé de décisions de la CNAB 02_2022
- Relevé de décisions de la CNAB 03_2022

CNAS

- CNAS 2022S01 du 8 mars 2022
- CNAS 2022S02 du 16 mars 2022

Sport Pour tous

- PV CFSPT 25 fév 2022

CF Formation

- Bulletin INFBS 2022 #02

V. Demandes

Demande USCA – France Cricket

Le Comité Directeur a été saisi par le club U.S.C.A. (075030) d'une contestation de la décision du Comité Directeur de France Cricket du 12 février 2022 portant confirmation des sanctions sportives et pécuniaires prononcées à l'encontre de U.S.C.A. et contestées par le club, pour les retraits définitifs, lors de la saison 2021, de ses équipes féminines sénior, jeune masculin et sénior masculin.

Les demandes du club requérant sont les suivantes :

- Annuler pour irrégularité manifeste l'ensemble des décisions adoptées par France Cricket ;
- Statuer, en lieu et place des instances de France Cricket, sur les sanctions sportives et pécuniaires, au regard des circonstances sanitaires exceptionnelles ;
- Autoriser l'inscription à titre conservatoire de U.S.C.A. en Division 1 Super League dans l'attente d'une décision définitive ;
- Annuler les sanctions sportives et pécuniaires prononcées par France Cricket à l'encontre de U.S.C.A. ;
- Transmettre le présent dossier aux instances de la Commission fédérale de discipline suite aux dysfonctionnements ayant entaché la présente

procédure.

Le Comité Directeur reprenant à son compte l'avis rendu par la Commission fédérale juridique

et réglementation juge l'appel recevable et décide de :

- Annuler pour irrégularité manifeste l'ensemble des décisions adoptées par France Cricket, à l'exception de la décision de la CSNC du 27 juillet 2021 ;
- Rejeter l'application de l'article 18 des Règlements généraux de France Cricket aux circonstances sanitaires exceptionnelles ;
- Autoriser l'inscription à titre conservatoire de U.S.C.A. dans le championnat national auquel le club est éligible au regard des droits sportifs acquis, sous réserve du règlement des sanctions pécuniaires dont il est redevable ;
- Confirmer la décision de la CSNC du 27 juillet 2021 en ce qui concerne l'application au club requérant des sanctions sportives et pécuniaires prévues à l'article 21 des règlements généraux de France Cricket ;
- Demander à France Cricket de modifier ses Règlements généraux en conformité avec les dispositions du Règlement intérieur fédéral, en particulier de dissoudre la cellule d'appel ;
- Demander à France Cricket de communiquer à l'ensemble des clubs de cricket affiliés les voies de recours offertes par les règlements fédéraux ;
- Suspendre sa décision quant à la saisine de la Commission fédérale de discipline, dans l'attente d'éléments complémentaires de la part du club requérant.

La présente décision accompagnée de l'avis de la Commission fédérale juridique et réglementation sera notifiée au club requérant et à France Cricket.

VI. Direction Technique Nationale

Directives Techniques Nationales

Le DTN présente un avant-projet sur les directives techniques nationales 2022-2028 pour partage avec le Comité Directeur.

Le Comité Directeur devra se prononcer sur les directives techniques nationales lors du prochain comité directeur.

VII. Vie Fédérale

Poste de Directeur Général

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce samedi 19 mars 2022, le Comité Directeur décide d'ouvrir un appel à candidature en interne au poste de Directeur Général de la Fédération. La date limite de candidature est fixée au 10 avril 2022. Dans l'éventualité où le poste ne serait pas pourvu en interne dans ce cadre, le Comité Directeur devra se prononcer sur son ouverture en externe.

Embauche d'un alternant

Le Comité Directeur valide l'embauche en contrat d'alternance de Zachary LEVREL au sein de la Fédération pour le poste d'assistant événementiel.

Ententes

Le Comité Directeur valide les ententes suivantes :

- Léguévin/Montauban (031014 - ASS. SPORTIVE DE BASEBALL DE L'OUEST TOULOUSAIN/ 082002 - BASEBALL CLUB MONTALBANAIS) championnat régional 19+ Occitanie, droits sportifs 031014 - ASS. SPORTIVE DE BASEBALL DE L'OUEST TOULOUSAIN
- Gif/St Arnoult (091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL / 078021 - UNION SPORTIVE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES) championnat départemental Essonne (91) 12U, droits sportifs 091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL
- Noisy le Grand/ Thiais Brevannes 15U (093003 - NOISY LE GRAND WEB'S / 094008 - SPEED BASEBALL DE THIAIS) championnat départemental Seine Saint Denis (93) 15U, droits sportifs 093003 - NOISY LE GRAND WEB'S
- STORMS-SCORPS (077022 - Les Scorps Baseball / 077020 - BASEBALL CLUB DE LAGNY LES STORM) championnat départemental Seine et Marne (77) 15U, droits sportifs 077022 - Les Scorps Baseball
- Pat'bolos (091009 - C.O.ULIS BASEBALL SOFTBALL / 075015 - PATRIOTS DE PARIS), championnat départemental Essonne (91) 12U, droits sportifs 091009 - C.O.ULIS BASEBALL SOFTBALL
- PUC Softball Féminin (075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB / 094016 - Bandits de Nogent Baseball Softball), championnat régional Softball 19+ IDF, droits sportifs 075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB
- Mariners (044004 - NANTES ATLANTIQUE BASEBALL / 044006 - BASEBALL LOIREDIVATTE) championnat régional 19+ pays de Loire, droits sportifs 044004 - NANTES ATLANTIQUE BASEBALL
- Les Angels (095006 - ERMONT BASEBALL CLUB / 095021 - Baseball Club Domontois Les Cerberes/ 075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB/ 92020 - BASEBALL CLUB DES HAUTS DE SEINE "WILDCATS" / 042003 - Ducks St Just St Rambert) open de France féminin de baseball 19+, droits sportifs 095006 - ERMONT BASEBALL CLUB
- RABBITS (034013 - RABBITS DE CLAPIERS-JACOU / 034008 - LES ALBATROS DE LA GRANDE MOTTE) championnat régional 15U Occitanie, droits sportifs 034013 - RABBITS DE CLAPIERS-JACOU
- GOP (091003 - AS Evry Baseball Softball Cricket / 078011 - Montigny Baseball Les Cougars/ 095008 - LES SQUALES DE VAURÉAL / 091006 -

GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL), open de France féminin de baseball 19+, droits sportifs 091003 - AS Evry Baseball Softball Cricket

Il est rappelé que les ententes même si elles sont tout à fait valides ne sont pas comptabilisées dans les critères d'équipes demandés pour l'engagement en compétition nationale.

Élection du 1er vice-président et de 2 vice-présidents

Suite aux modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2022, le Comité Directeur a procédé à l'élection du 1er vice-président et de 2 vice-présidents au sein du Bureau Fédéral. Sont candidats :

- Fabien CARRETTE-LEGRAND au poste de 1er vice-président :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Fabien CARRETTE-LEGRAND est élu 1er vice-président de la Fédération

- Fouzia SAIDI au poste de vice-présidente :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Fouzia SAIDI est élue vice-présidente de la Fédération

- Christelle BONAVIDA au poste de vice-présidente :

Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0

Christelle BONAVIDA est élue vice-présidente de la Fédération

Contrat de délégation

Le Comité Directeur approuve le contrat de délégation conclu avec le Ministère des Sports en application avec l'article 1131-14 du code du sport. Le Comité Directeur approuve également la souscription au contrat d'engagement républicain de l'article 1131-8 du code du sport.

Courrier sur les réfugiés ukrainiens

Le Comité Directeur approuve la proposition du Président d'offrir la gratuité des licences aux réfugiés ukrainiens. En outre le président enverra un courrier aux clubs précisant cette mesure et proposera aux clubs de ne pas faire payer l'adhésion de manière à ce que l'inscription et la licence reviennent à 0€ pour les réfugiés ukrainiens.

VIII. COVID-19

Suite à la parution du décret n°2022-352 du 12 mars 2022, l'obligation de présentation d'un Pass Vaccinal valide pour les personnes âgées de plus de 15 ans et d'un Pass Sanitaire valide pour les jeunes âgés de 12 à 15 ans ainsi que le port du masque ne sont plus nécessaires pour l'accès aux ERP de type X (structures couvertes) et de type PA (Plein Air) ou structures assimilées.

Le Manager Fédéral rappelle néanmoins que la vigilance et le respect des gestes barrière restent de mise, notamment à destination des personnes à risques conformément aux recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h30.

Bureau fédéral du 7 avril 2022 en téléconférence

Membres ayant participé à la réunion : Marie-Christine BINOT Christelle BONAVIDA, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET.

À 19h15, il est constaté la présence de 4 membres, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer.

I. Vie Fédérale

Ententes

Le Bureau Fédéral valide les ententes suivantes :

- Lunéville-Nancy 12U/ équipe 2 (054003 - BASEBALL CLUB DE LUNEVILLE / 054007 - JAGUARS BASEBALL SOFTBALL SLUC NANCY) Championnat Régional 12U Grand Est, droits sportifs

- Entente U12 Cardinals Colmar (068004 - Baseball Softball Club Les Cardinales de Colmar / 025003 - BASEBALL SOFTBALL CLUB DE MONTBELIARD) championnat régional 12U Grand Est, droits sportifs 068004 - Baseball Softball Club Les Cardinales de Colmar

- Entente Phénix Duckies (066006 - PHENIX DE PERPIGNAN BC / 031014

- ASS. SPORTIVE DE BASEBALL DE L'OUEST TOULOUSAIN) championnat régional 12U Occitanie, droits sportifs 066006 - PHENIX DE PERPIGNAN BC

- GIF/CLAMART (091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL / 092023

- BASEBALL SOFTBALL CLAMART SURICATES) championnat régional 18U IDF, droits sportifs 091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL

- SAY-CLAMART-GIF (078021 - UNION SPORTIVE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES / 091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL / 092023 -

BASEBALL SOFTBALL CLAMART SURICATES) championnat

départemental 19+ Yvelines, droits sportifs 078021 - UNION SPORTIVE DE

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

- BAndITs (094016 - Bandits de Nogent Baseball Softball Club / 075014 -

BAT PARIS) championnat régional softball 19+ IDF, droits sportifs 094016

- Bandits de Nogent Baseball Softball Club

- Entente Chalons Troyes (010003 - TROYES SAINT-JULIEN ESPADONS

BASEBALL SOFTBALL CLUB / 051015 - L'ESPÉRANCE DE CHÂLONS-

EN-CHAMPAGNE - SECTION BASEBALL) championnat régional 15U

Grand Est, droits sportifs 010003 - TROYES SAINT-JULIEN ESPADONS

BASEBALL SOFTBALL CLUB

II. Commissions

CFS

Le Bureau Fédéral approuve tous les documents fournis par la CFS :

-FFBS_CFS_softball_PV6-2022_23-03-2022

-FFBS_CFS_softball_PV7-2022_30-03-2022

-PV6

CFSS

Le Bureau Fédéral approuve tous les documents fournis par la CFSS :

-2022B03

CNAB

Le Bureau Fédéral approuve tous les documents fournis par la CNAB :

- Bulletin CNAB 2022B05 du 21.03.2022

- Bulletin-CNAB-2022B06-du-31.03.2022-1

- Bulletin CNAB 2022B07 du 07.04.2022

- Relevé de décision CNAB 04_2022

CNAS

Le Bureau Fédéral approuve tous les documents fournis par la CNAS :

- Bulletin CNAS N° 2022S03 du 23 mars 2022_v1-4

- Bulletin CNAS N° 2022S04 du 30 mars 2022_v1-5

- Bulletin CNAS N° 2022S05 du 6 avril 2022_v1-2

III. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur, se réunira par visioconférence le jeudi 28 avril 2022 à 19h00.

Ordre du jour :

- Ouverture, Actualités

- Approbations des P.V.

- Commissions

- D.T.N.

- Demandes

- Vie Fédérale

- COVID-19

- Divers

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h35.